

La bonne représentation en droit international



PROF. SAMANTHA BESSON
CHAIRE
DROIT INTERNATIONAL DES INSTITUTIONS

COURS 2022-2023
DU 23 FÉVRIER AU 30 MARS 2023



Samantha BESSON
CHAIRE DROIT INTERNATIONAL DES INSTITUTIONS
**La bonne représentation
en droit international**

COLLÈGE
DE FRANCE
1530

Thomas Röber
Administrateur du Collège de France
11, place Marcelle Berthelot, 75005 Paris
www.collège-de-france.fr

Année
académique
2022-2023

PROGRAMME – 23 FÉVRIER > 30 MARS 2023

De 10h à 11h30, Amphithéâtre Maurice Halbwachs.

Judi 23 février 2023

Le droit commun de la représentation internationale

Judi 2 mars 2023

Droit international de la démocratie
et système de représentation internationale multiple

Judi 9 mars 2023

La représentation internationale publique des peuples,
à l'instar des États, des régions et des villes

Judi 16 mars 2023

La représentation internationale de la société civile,
à l'instar des organisations non gouvernementales

Judi 23 mars 2023

La représentation dans, à travers
et par les organisations internationales

Judi 30 mars 2023

Vers une représentation internationale
des peuples à venir et du vivant

Le droit commun de la représentation internationale



LEÇON D'OUVERTURE
23 FÉVRIER 2023

COURS 2022-2023
LA BONNE REPRÉSENTATION
EN DROIT INTERNATIONAL



Leçon d'ouverture



- **La question et son actualité**
- Une question politique éminemment juridique
- Les objectifs et méthodes du cours
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- L'état de la recherche sur la question
- Le programme du cours
- Un retour historique sur la question

Art. 1 PIDESC (1966)



1. **Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes.** En vertu de ce droit, **ils déterminent librement leur statut politique** et assurent librement leur développement économique, social et culturel.
2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.
3. Les Etats parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Art. 25 PIDCP (1966)



- Tout citoyen a le droit** et la possibilité, **sans aucune des discriminations** visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables:
- a) **De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis;**
 - b) De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs;
 - c) D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

Art. 28 DUDH (1948)



Toute personne a droit à **ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre** tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Assemblée générale NU Résolution 75/178 *Promotion d'un ordre international démocratique et équitable* (2020)



Soulignant que la responsabilité de la gestion des questions économiques et sociales qui se posent dans le monde entier, y compris les pandémies et autres problèmes sanitaires mondiaux, ainsi que des menaces qui planent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et s'exercer dans un cadre multilatéral, l'Organisation des Nations Unies devant jouer le rôle central à cet égard, étant l'organisation la plus universelle et la plus représentative du monde,

6. *Affirme* qu'un ordre international démocratique et équitable exige, entre autres choses, la réalisation des éléments suivants :

g) La promotion et la consolidation d'institutions internationales transparentes, démocratiques, justes et comptables de leurs actes dans tous les secteurs de coopération, en particulier par l'application du principe de la pleine et égale participation à leurs mécanismes décisionnels ;

i) Le principe de la représentation régionale équitable et respectueuse de l'équilibre entre les sexes dans la composition du personnel du système des Nations Unies ;

Leçon d'ouverture

- La question et son actualité
- **Une question politique éminemment juridique**
- Les objectifs et méthodes du cours
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- L'état de la recherche sur la question
- Le programme du cours
- Un retour historique sur la question

Reuter, P., *Principes de droit international public* (1961), 504

« Comme la plupart des sujets de droit international sont des collectivités, leur volonté est exprimée par des individus qui n'agissent pas en leur nom propre, mais en celui de la collectivité qu'ils représentent.

Cette situation est bien connue et semble d'une désarmante simplicité.

Leçon d'ouverture

- La question et son actualité
- Une question politique éminemment juridique
- **Les objectifs et méthodes du cours**
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- L'état de la recherche sur la question
- Le programme du cours
- Un retour historique sur la question

Leçon d'ouverture

- La question et son actualité
- Une question politique éminemment juridique
- Les objectifs et méthodes du cours
- **Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale**
- L'état de la recherche sur la question
- Le programme du cours
- Un retour historique sur la question

Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale

- **Du *jus commune* de la représentation**
- ... par le droit international de la représentation
- ... au droit commun de la représentation internationale

Reuter, P., *Principes de droit international public* (1961), 504

« Comme la plupart des sujets de droit international sont des collectivités, leur volonté est exprimée par des individus qui n'agissent pas en leur nom propre, mais en celui de la collectivité qu'ils représentent.

Cette situation est bien connue et semble d'une désarmante simplicité.

Mais pour désigner cette pratique l'on se sert d'un terme «représentation» (...) qui est en réalité extrêmement équivoque; il met en cause des données de tous ordres, psychologiques, sociales, politiques et ne recouvre pas une notion univoque et claire. Il y a de multiples notions de la «représentation». Un Etat est «représenté» par ses organes; dans le régime parlementaire, une nation est «représentée» par ses élus; dans les relations juridiques une personne est «représentée» par une autre suivant des règles que chaque droit national détermine (mandat, "trust", etc.).

Le droit international ne connaît pas qu'une seule définition et qu'un régime de la représentation. Celle-ci est aménagée le plus souvent dans des conditions peu claires et peu précises.»

Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale

- Du *jus commune* de la représentation
- ... **par le droit international de la représentation**
- ... au droit commun de la représentation internationale

Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale

- Du *jus commune* de la représentation
- ... par le droit international de la représentation
- ... **au droit commun de la représentation internationale**

Leçon d'ouverture

- La question et son actualité
- Une question politique éminemment juridique
- Les objectifs et méthodes du cours
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- **L'état de la recherche sur la question**
- Le programme du cours
- Un retour historique sur la question

Des nains sur les épaules de géants



Quelques références

- Sereni, A. P., 'La représentation en droit international', *Collected Courses of The Hague Academy of International Law*, Vol. 73, Leiden/Boston, Brill Nijhoff, 1948.
- Dupuy, R. J., 'L'organisation internationale et l'expression de la volonté générale', *R.G.D.I.P.*, Vol. 61, No. 4 (1957), 527-579.
- Daoudi, R., *La représentation en droit international public*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980.
- Crawford, J., 'Democracy and the Body of International Law', in Fox, G. H. and Roth, B. R. (eds), *Democratic Governance and International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 91-120.
- Chinkin, C., 'Human Rights and the Politics of Representation: Is There a Role for International Law?', in Byers, M. (ed), *The Role of Law in International Politics: Essays in International Relations and International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 131-148.
- Lagrange, E., *La représentation institutionnelle dans l'ordre international: Une contribution à la théorie de la personnalité morale des organisations internationales*, The Hague, Kluwer Law International, 2002.
- Salmon, J., 'Representatives of States in International Relations' *Max Planck Encyclopedia of International Law* (2007).
- Katz Cogan, J., 'Representation and Power in International Organization: The Operational Constitution and its Critics', *American Journal of International Law*, Vol. 103, No. 2 (2009), 209-63.
- d'Aspremont, J., 'The Rise and Fall of Democratic Governance in International Law: A Reply to Susan Marks', *European Journal of International Law*, Vol. 22, No. 2 (2011), 549-570.
- Dubin, L. and Runavot, M.-C., 'Représentativité, efficacité, légitimité: Des organisations internationales en crises?', in Lagrange, E. and Sorel, J.-M. (eds), *Droit des organisations internationales*, Paris, LGDJ, 2013, 77-103.
- Charlesworth, H., *Democracy and International Law, Collected Courses of the Hague Academy of International Law*, Vol. 371, Leiden/Boston, Martinus Nijhoff, 2015.
- Louis, M., *Qu'est-ce qu'une bonne représentation? L'organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.
- Rapkin, D., Stand, J. R. and Trevathan, M. W., 'Representation and Governance in International Organizations', *Politics and Governance*, Vol. 4, No. 3 (2016), 77-89.
- Fedele, D., 'Between private and public law: The contribution of late medieval ius commune to the conceptualisation of diplomatic representation', *Clio@Thémis*, No. 18 (2020), 1-24.
- Bouvier, D., *La représentation internationale de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2020.
- von Bernstorff, J., 'New Responses to the Legitimacy Crisis of International Institutions: The Role of "Civil Society" and the Rise of the Principle of Participation of the "Most Affected" in International Institutional Law', *European Journal of International Law*, Vol. 32, No. 1 (2021), 125-157.
- Chimni, B., 'Inclusion and Exclusion in International Organizations', in Klabbers, J. (ed.), *The Cambridge Companion to International Organizations Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022, 76-97.

Quelques références (suite)

- Pitkin, H., *The Concept of Representation*, 2nd edn, Berkeley, University of California Press, 1972.
- Chartier, R., 'Le monde comme représentation', *Annales E.S.C.*, Vol. 44, No. 6 (1989), 1505-1520.
- Ginzburg, C., 'Représentation: le mot, l'idée, la chose', *Annales ESC*, Vol. 46, No 6 (1991), 1219-1234.
- Marin, L., *De la représentation*, Paris, Seuil, 1994.
- Manin, B., *Les principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- Hofmann, H., *Repräsentation*, 4th ed., Berlin, Duncker & Humblot, 2003.
- Urbinati, N., *Representative Democracy: Principles and Genealogy*, Chicago, University Chicago Press, 2006.
- Urbinati, N. and Warren, M., 'The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory', *Annual Review of Political Science*, Vol. 11 (2008), 387-412.
- Seward, M., *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Näsström, S., 'Where is the Representative Turn Going?', *European Journal of Political Theory*, Vol. 10, No. 4 (2011), 501-510.
- Mansbridge, J., 'Clarifying the concept of representation', *American Political Science Review*, Vol. 105, No. 3 (2011), 621-630.
- Sintomer, Y., 'Le sens de la représentation politique: usages et mésusages d'une notion', *Raisons politiques*, Vol. 2, No. 50 (2013), 13-34.
- Böckenförde, E. W., 'Démocratie et représentation: pour une critique du débat contemporain', *Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales*, Vol. 16 (2014) (trad. Jouanjan, O.).
- Castiglione, D. and Pollak, J., 'The Logics of Democratic Presence in Representation', in Castiglione, D. and Pollak, J. (eds), *Creating Political Presence: The New Politics of Democratic Representation*, Chicago, University of Chicago Press, 2018, 16-38.
- Disch, L. J., 'Introduction: The End of Representative Politics', in Disch, L., van de Sande, M. and Urbinati, N. (eds), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2019, 1-20.
- Castiglione, D. and Warren, M. E., 'Rethinking Representation: Eight Theoretical Issues and a Postscript', in Disch, L., van de Sande, M. and Urbinati, N. (eds), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2019, 21-47.
- Hayat, S., Péneau, C. and Sintomer, Y. (eds), *La représentation avant le gouvernement représentatif*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.
- Albertone, M. and Troper, M., 'Penser la représentation. Introduction', in Albertone, M. and Troper, M. (eds), *La représentation politique. Anthologie*, Paris, Classiques Garnier, 2021, 7-32.
- Rey, P., 'The Representative System', *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, Vol. 25, No. 1 (2022), 1-24.

Quelques références (suite)

- Falk, R. and Strauss, A., 'Toward Global Parliament', *Foreign Affairs*, Vol. 80, No. 1 (2001), 212-220.
- Kuper, A., *Democracy Beyond Border: Justice and Representation in Global Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- MacDonald, T., *Global Stakeholder Democracy: Power and Representation Beyond Liberal States*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- Held, D., 'Restructuring global governance: Cosmopolitanism, democracy and the global order', *Millennium*, 37, No. 3 (2009), 535-547.
- Peters, A., 'Dual Democracy', in Klabbers, J., Peters, A. and Ulfstein, G. (eds), *The Constitutionalization of International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2009, 263-341.
- Archibugi, D., 'Cosmopolitan democracy: A restatement', *Cambridge Journal of Education*, Vol. 42, No. 1 (2012), 9-20.
- Lord, C., 'Externalities and Representation beyond the State: Lessons from the European Union', in Castiglione, D. and Pollak, J. (eds), *Creating Political Presence: The New Politics of Democratic Representation*, Chicago, University of Chicago Press, 2018, 254-275.
- Besson, S. and Martí, J.L., 'The Legitimate Actors of International Law-Making – Towards a Theory of International Democratic Representation', (2018) 9:3 *Jurisprudence* 504-40.
- Bellamy, R., 'Representing the Peoples of Europe: Addressing the Democratic Disconnect', *A Republican Europe of States: Cosmopolitanism, Intergovernmentalism and Democracy in EU*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, 97-130.
- Blatter, J. and Schulz, J., 'Intergovernmentalism and the crisis of representative democracy: The case for creating a system of horizontally expanded and overlapping national democracies', *European Journal of International Relations* Vol. 28, No. 3 (2022), 722-747.

Un savoir en voie de se faire

- Besson, S., 'Institutionalizing global democracy', in Meyer, L. H. (ed), *Justice, Legitimacy and Public International Law* Cambridge, Cambridge University Press 2009), 58-91.
- Besson, S., 'Sovereignty, International Law and Democracy', *European Journal of International Law*, Vol. 22, No. 2 (2011), 373-387.
- Besson, S., 'The Human Right to Democracy in International Law – Coming to Moral Terms with an Equivocal Legal Practice', in von Arnald, A., von der Decken, K. and Susi, M. (eds), *The Cambridge Handbook of New Human Rights. Recognition, Novelty, Rhetoric*, Cambridge, Cambridge University Press 2020, 481-489.
- Besson, S. and Martí, J.L., 'The Legitimate Actors of International Law-Making – Towards a Theory of International Democratic Representation', (2018) 9:3 *Jurisprudence* 504-40.
- Besson, S. and Martí, J.L., 'Cities as Democratic Representatives in International Law-Making', in Helmut Aust et Janne Nijman (eds), *Research Handbook on International Law and Cities*, London, Elgar, 2021, 341-53.
- Besson, S., 'Democratic Representation within International Organizations. From International Good Governance to International Good Government', *International Organizations Law Review*, Vol. 19 (2022), 489-527.
- Besson, S., 'L'égalité des États membres de l'Union européenne: un nouveau départ en droit international de l'organisation des États ?', in Dubout, E. (ed.), *L'égalité des États membres de l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2022, 263-298.
- Besson, S., 'Pour une représentation démocratique multiple au sein de l'Organisation mondiale de la santé', in de Frouville, O. and Rousseau, D. (eds), *Démocratiser l'Espace-Monde*, Paris, Pedone 2023, à paraître.
- Besson, S. and Martí, J.L., 'From Equal State Consent to Equal Public Participation in International Organizations – Institutionalizing Multiple International Representation', in Besson, S. (ed), *Consenting to International Law*, Cambridge, Cambridge University Press 2023, à paraître.
- Besson, S. and Martí, J.L., 'From Multiple Sovereignty to Democratic Representation by International Organizations', with José Luis Martí, in Besson, S. (ed.), *Democratic Representation in and by International Organizations*, Oxford, Oxford University Press, 2024, à paraître.
- Besson, S. and Martí, J.L., *Democratic Representation in International Law-Making*, Cambridge, Cambridge University Press, 2024, à paraître.

Leçon d'ouverture

- La question et son actualité
- Une question politique éminemment juridique
- Les objectifs et méthodes du cours
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- L'état de la recherche sur la question
- **Le programme du cours**
- Un retour historique sur la question

Programme du cours

PROGRAMME – 23 FÉVRIER > 30 MARS 2023

La bonne représentation en droit international

Les jeudis, de 10h à 11h30, Amphithéâtre Maurice Halbwachs.

Jeudi 23 février 2023

Le droit commun de la représentation internationale

Jeudi 2 mars 2023

Droit international de la démocratie et système de représentation internationale multiple

Jeudi 9 mars 2023

La représentation internationale publique des peuples, à l'instar des États, des régions et des villes

Jeudi 16 mars 2023

La représentation internationale de la société civile, à l'instar des organisations non gouvernementales

Jeudi 23 mars 2023

La représentation dans, à travers et par les organisations internationales

Jeudi 30 mars 2023

Vers une représentation internationale des peuples à venir et du vivant

COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Samantha BESSON
CHAIRE DROIT INTERNATIONAL
DES INSTITUTIONS

Année
académique
2022/2023

Colloque des 22-23 juin 2023



*Democratic Representation
in and by International Organizations*

<http://bitly.ws/ABMh>

Leçon d'ouverture



- La question et son actualité
- Une question politique éminemment juridique
- Les objectifs et méthodes du cours
- Du *jus commune* de la représentation au droit commun de la représentation internationale
- L'état de la recherche sur la question
- Le programme du cours
- **Un retour historique sur la question**



COLLÈGE DE FRANCE
1530

Thomas Römer
Administrateur du Collège de France
11, place Marcellin-Berthelot, 75005 Paris
www.college-de-france.fr

Année académique
2022/2023

Samantha BESSON
CHAIRE DROIT INTERNATIONAL DES INSTITUTIONS

La bonne représentation en droit international

23 FÉVRIER > 30 MARS 2023

Tapissérie de l'alliance (1663)



Merci de votre attention

